



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cinéma

Question écrite n° 131104

Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les conséquences du passage à la projection numérique pour les circuits de cinéma itinérants. L'évolution technologique va imposer aux salles de cinéma de s'équiper en matériel de projection numérique très coûteux, ce qui pourrait entraîner la fermeture de nombreuses petites salles, notamment en milieu rural. Parallèlement, pour des raisons de coût et d'inadaptation à l'itinérance, cette évolution fait peser également une lourde menace sur la pérennité des circuits de cinéma itinérants, au nombre de 130, qui interviennent en zone rurale ou suburbaine. Ceux-ci, souvent classés « art et essai », sont un outil indiscutable de lutte contre l'isolement social et culturel et la désertification rurale, et ils participent au dispositif « école et cinéma », premier dispositif d'éducation à l'image. Dans ce contexte, les circuits itinérants ont fondé en février 2011 l'association nationale des cinémas itinérants (ANCI), pour notamment anticiper le passage à la projection numérique. En concertation avec le Centre national du cinéma (CNC), un appareil de projection adapté à l'itinérance devrait être mis au point prochainement par un fabricant spécialisé. Cet équipement devra ensuite être homologué, par dérogation, du fait de son utilisation spécifique, avant d'être proposé à la vente et avant de pouvoir bénéficier d'un financement public. Ce financement sera déterminant, car les circuits itinérants, qui ont très peu de moyens propres et qui font souvent appel au bénévolat, ne peuvent être rentables. De plus, le matériel sera fabriqué en petite quantité et probablement beaucoup plus coûteux que les appareils standard. Le financement public se justifierait aussi par les retombées très importantes que ces réseaux génèrent dans les territoires, au niveau social, culturel, éducatif, et en termes d'attractivité du territoire. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour accompagner les circuits itinérants de cinéma dans le financement de l'évolution technologique à laquelle ils doivent se soumettre.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131104

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2508

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)